

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 8 JUILLET 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 8 juillet à 19 h 00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérald RUTAULT, Maire,

**Étaient présents** : Mme LEYGNIER, Mme BARATELLA, M. LE GOFF, M. WOTIN, Mme VIEIRA DE CASTRO, Mme DUPUY, M. LAMBORAY, M. BAUDIN, M. DRECOURT, Mme MORY, M. PASCUAL, Mme LE MEZEC, M. COQUELET.

**Excusés** : M. TISSIER (représenté par M. RUTAULT), M. GUERREY (représenté par Mme DUPUY), M. HOUBRON (représenté par M. PERRIAU), Mme DELANNOY (représentée par Mme BARATELLA), M. CAUSSIAUX (représenté par Mme VIEIRA DE CASTRO).

**Absents** : Mme GIBB, M. PERRIAU, Mme BURGGRAF, Mme GAMITO, M. LEBRUN, Mme ESON, Mme FILIU

**Secrétaire de séance** : Mme MORY

Approuve l'accord local concernant la fixation du nombre de conseillers communautaires et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire.

**A L'UNANIMITE**

Réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées ».

Les nouvelles caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes du prêt réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites lignes du prêt réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du livret A au 29/06/2018 est de 0,75%.

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

**A L'UNANIMITE**

Décide d'attribuer les subventions ci-dessous énumérées aux associations dans leur ensemble, après s'être conformées à l'article 1611-4 du code des collectivités territoriales.

Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2019.

<b>INTITULÉ</b>	<b>Subventions 2019</b>
AS Tennis de table	1 000,00 €
F.C. Maurecourt	5 500,00 €
Ecole du Dragon	800,00 €
MBCO Badminton	2 000,00 €
Objectif forme	1 500,00 €
Cap Run	300,00 €
ACM Basket	2 000,00 €
Roller Skating de l'Hautil	200,00 €
Mix'Dance	1 200,00 €
Judo Club de Maurecourt	2 000,00 €
Karaté Club de Maurecourt	1 700,00 €

**A L'UNANIMITE**

Approuve la rétrocession à l'agent des aides perçues du FIPHFP, dans le cadre des actions menées en faveur des personnels handicapés, lorsque le bénéficiaire justifie de la charge du coût de la dépense.

**A L'UNANIMITE**

Décide de fixer pour l'année scolaire 2018/2019 le montant qui sera demandé aux communes de résidence au titre de leur participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques pour les élèves scolarisés à MAURECOURT, comme suit :

- 973,00 € par élève du cycle préélémentaire,
- 488,00 € par élève du cycle élémentaire.

Précise que la participation de Maurecourt vers l'extérieur ne pourra être supérieure aux taux votés ci-dessus, Décide de rechercher avec toute commune, un arrangement de réciprocité dans les limites maximales précitées,

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019,

Dit que ces participations pourront être revalorisées chaque année scolaire.

**A L'UNANIMITE**

Approuve le Plan Communal de Sauvegarde.

**A L'UNANIMITE**

La séance est levée à 19h40